

CCAS DE BEAUSSAULT

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08 AVRIL 2024

Le président ouvre la séance à 19h10. Un membre est absent non excusé : Nathalie LEGRAND
Le quorum est cependant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Lionel Legrand est désigné comme secrétaire de séance.

1. Approbation procès-verbal réunion du 08 mars 2024.

Le procès-verbal de la précédente séance (08/03/2024) est approuvé à l'unanimité

2. Compte administratif et compte de gestion 2023 (délibération 3/2024)

Après en avoir pris connaissance, le Conseil adopte à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2023. Le président -comme la réglementation le prévoit- ne participe pas au vote. Les recettes s'élèvent à 12 048.85€, et les dépenses à 6 298€, soit un excédent de 5 750.85€ sur l'exercice. Fin 2022, le CCAS enregistrait un excédent cumulé de 18 375.23€, ce qui donne fin 2023 un nouvel excédent cumulé de 24 126.08€.

3. Reprise des résultats (délibération 4/2023)

Le conseil d'Administration après avoir pris connaissances des résultats de l'exercice 2023 décide d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement au compte 002 du budget primitif 2024 pour un montant arrondi à 24 126€ et la totalité du résultat d'investissement au compte 001 du budget primitif 2024 pour un montant arrondi de 17433€.

4. Budget primitif 2024 (délibération 5/2024)

Après la présentation du budget primitif 2024 :

- section de fonctionnement en équilibre à hauteur de 33 526€
- section d'investissement en suréquilibre à 17433€ de recettes

Le Conseil se prononce à l'unanimité pour son adoption.

5. Fongibilité des crédits (délibération 6/2024)

Le Conseil d'Administration autorise Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget 2024 et autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

6. Questions diverses.

- . Les membres du CCAS s'inquiètent toujours du règlement de certains loyers et souhaite qu'une lettre recommandée soit envoyé au locataire concerné.
- . Des devis seront demandés pour l'aire de jeux de Toupray en fonction de la surface utile et de la sécurité de ce futur aire pour que le choix soit fait à la prochaine réunion.
- . Un membre du CCAS demande si un devis pour la taille des plantations dans le bois de Beaumont a été demandé : Une demande sera faite au lycée de Mesnières.
- . Le riverain du bois de Beaumont va demander des analyses de sol vers août/septembre avant de faire les plantations à partir novembre selon les résultats.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h05.

Le Président,
Laurent FOURNIER

Le secrétaire de séance,
Lionel LEGRAND